

Tavaco

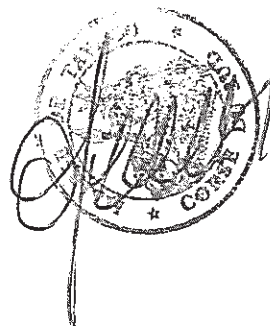
Corse-du-Sud

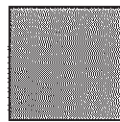
Juin 2009

Révision partielle Carte Communale

Le village de Tavaco

Approuvée par délibération du
Conseil Municipal du 2 Juil 2009





Sommaire

Avant-Propos

Contexte local

Extension de la zone constructible du village de Tavaco

Incidences sur l'environnement

Avant-Propos

La commune de Tavaco a fait récemment l'acquisition de 3 parcelles situées entre l'église et la mairie, à l'entrée est du village, en zone dite non constructible.

L'objet premier de sa démarche étant de permettre le renouvellement de la population sur son territoire et à fortiori sur le village. Pour cela elle souhaiterait réviser partiellement le zonage de la carte communale opposable par arrêté préfectoral n° 07-1263 et approuvée par délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2007 afin de rendre constructible ces 2 parcelles qui semblent enclavées entre la RD 129 et l'église du village.

Ceci aurait pour effet de garantir l'arrivée de 3 à 5 ménages à revenu modéré en attente de terrains constructibles accessibles. La mairie de Tavaco réaliserait un découpage parcellaire et envisage un accès viaire à partir de la RD 129, par le bas de l'emprise du projet.

L'issue de l'opération garantirait l'attrait de nouvelles populations sur le village, voir l'installation de Tavacais à la recherche d'un foncier accessible pour y construire sa maison d'habitation. L'objectif premier étant bien entendu un rajeunissement démographique et le renforcement de la vie et des flux sur le village, notamment en période hivernale.

Cette note relative à la révision partielle de la carte communale de Tavaco sur le village (parcelles n° 137 & 138) s'ajoute au rapport de présentation opposable de septembre 2007 et au cahier des recommandations architecturales et paysagères.

Contexte local

Tavaco est située sur la moyenne vallée de la Gravona, membre de la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA), à moins de 20Kms de la ville centre et du bassin d'emplois et de chalandises d'Ajaccio-Mezzavia-Baleone. Tavaco a connu de profondes mutations ces 30 dernières années en terme de démographie, d'économie et d'urbanisme.

La commune s'est vidée de sa population suite à l'exode rural de l'après guerre qui s'est prolongé jusqu'aux années 1990. En effet on a pu observer un glissement des populations vers la frange littorale et les bassins d'emplois des grandes villes telles qu'Ajaccio, Bastia voir même une émigration vers le continent ou l'étranger. La population active a progressivement disparu de Tavaco, laissant le village et les quelques hameaux et groupements de constructions aux anciens. La pyramide des âges s'est inversée et le renouvellement de la population sérieusement compromis.

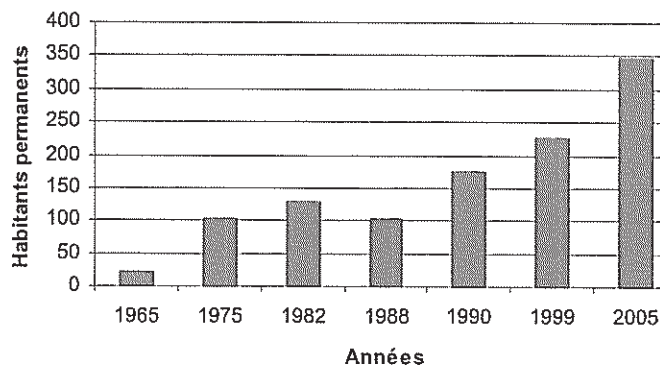
Or, depuis une quinzaine d'années, c'est un virement de tendance qui s'opère sur la commune. En effet, sa proximité du bassin ajaccien, traversée par une voie structurante d'intérêt régional (RN193), Tavaco voit sa population croître sans précédent avec un étalement de la nappe urbanisée et l'apparition de nouvelles zones d'habitat entre le pont de Carazzi, Valle della Piata, Nivalella et dans une moindre mesure le village. L'attrait d'un foncier accessible et de la qualité du cadre de vie sans occulter un minimum de services publics sont les éléments phares qui ont contribué à une telle tendance.

Toutefois, si les hameaux de la plaine, proches des voies structurantes semblent assurer un renouvellement voir une extension de leur aire urbanisée, le village, plus éloigné ne présente pas les mêmes caractéristiques avec en particulier une saisonnalité de la fréquentation et une ambiance plus traditionnelle et rurale. Si le cadre et la qualité de vie constituent un de ses atouts, il n'en pâtit pas moins de son éloignement. Malgré les efforts engagés par la collectivité dans le cadre du traitement des ordures ménagères, de l'amélioration de l'adduction en eau potable et surtout de la résorption des problèmes de salubrité publique par la réalisation programmée à très court terme par la CAPA d'une petite station d'épuration et d'un réseau de tout à l'égout, le village s'endort encore trop souvent dans la léthargie hivernale en attendant les beaux jours de la période estivale.

Un boom démographique

La population permanente s'élevait à 347 habitants en 2006, soit une croissance de 53% depuis 1999 et de 167% en 25 ans.

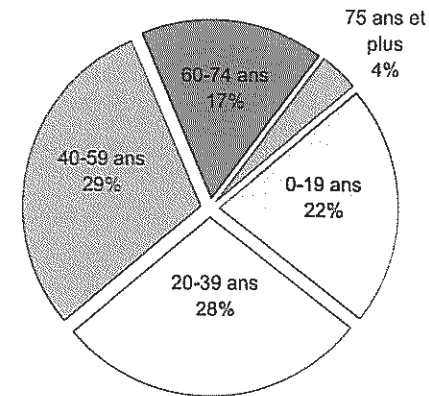
Evolution de la population
commune de Tavaco



Un renouvellement de la population et de la dynamique socio-économique

- 83% de la population de Tavaco a moins de 60 ans.
- 22% a moins de 19 ans.
- Taux de mortalité 6,7 pour mille (11,5 pour mille pour le département de Corse du Sud).
- Solde migratoire + 2,63%.
- Solde naturel positif + 0,51 %.
- 2,7 occupants par ménage.

Structure de la population totale par âge



Vers une dynamique de progrès. Economie et marché du travail

Afin de compenser cette spirale négative de l'exode rural de l'après-guerre jusqu'aux années 1990, la commune de Tavaco a souhaité profiter à la fois de l'élan du tourisme vert depuis une dizaine d'années et de l'accès à la propriété des jeunes ménages qui se poursuit encore aujourd'hui, phénomène renforcé par l'envolée du prix du foncier sur les communes littoral, urbaines et périurbaine de la première et de la seconde couronne et de sa position sur les rives de la Gavona, traversée par la RN 193 avec le développement d'un parc d'activités.

- La population active représente 46% de la population totale vivant sur la commune avec un croissance de 6 point sur la période intercensitaire soit + 15%.
- 55% des actifs ont entre 20 et 39 ans.
- 54% des migrants sont des actifs.

Ces chiffres, outre la position de Tavaco dans le Grand Ajaccio résultent de plusieurs initiatives publiques comme privées :

Tourisme vert et de découverte - loisirs

- Réhabilitation des espaces publics, ruelles et placettes sur le vieux village.
- Centre des tortues A Cupulata (Vignola).
- Centre équestre.
- Base nautique – paillote sur les rives de la Gravona.
- 26 lits touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, meublés) plus projets en cours sur l'arrière-pays.
- Boisements nobles et paysages riches et variés (yeuseraies, suberaies, châtaigneraies)
- Ouverture et réhabilitation de sentiers pédestre et équestres (CAPA & commune).
- Réalisation d'aires naturelles de camping : centre équestre, Rive droite de la Gravona.

Orientations préconisées

- Renforcer et développer le tourisme doux sur la CAPA à fortiori sur la commune de Tavaco : tourisme piscicole, tourisme cynégétique...
- Diversifier et développer les modes d'hébergement touristiques.
- Vente et dégustation des produits du terroir.

Parc d'activités de la Gravona

La structuration et la cohérence de la zone, l'accessibilité, la saturation des zones d'activités ajacciennes et le coût du foncier sont autant d'atouts qui ont permis le développement d'un parc d'activités sur Tavaco :

- Artisanat d'art.
- Niche industrielle : charpentes bois.
- Industrie Aéronautique.
- Base de loisirs.

Renouveau et professionnalisation de l'agriculture

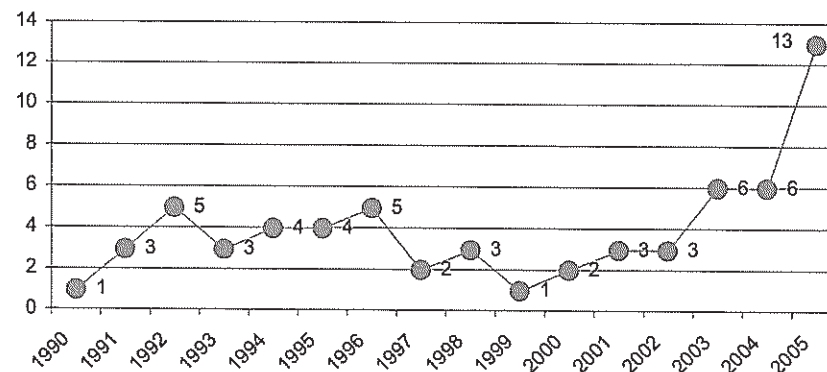
- Surface agricole utile (SAU) multipliée par 5 sur la période intercensitaire avec notamment la réhabilitation des estives et des parcours de montagne.
- Renforcement de la transformation fermière et plus particulièrement du lait avec la fabrication de fromages et autres dérivés.
- Développement de l'hébergement à la ferme.
- Renforcement de la place des loisirs : élevage équins, randonnées équestres...

Opportunités et perspectives de renouvellement de l'agriculture sur Sari d'Orcino :

- Développer les produits du terroir et la transformation fermière : charcuterie, fromages, confiserie...
- Encourager l'agriculture biologique.
- Relance de l'élevage porcin et ovin.

Urbanisme, logements et développement local

Permis de construire - Accordés



- L'espace urbanisé représente environ 2% de la surface totale du territoire.
- Le nombre moyenne de permis accordé par an serait de 4 sur une dizaine d'années avec un renforcement conséquent ces trois dernières années et un pic de 13 permis en 2005.
- Le parc immobilier a cru de 8% sur la dernière période intercensitaire.
- Ont compte plus de 97 logements sur Tavaco dont 87% de résidences principales.
- L'essentiel des résidences secondaires se concentre sur le village de Tavaco.
- La proportion des résidences principales a cru de 35% sur cette même période, il semblerait que ce soit le village de Tavaco qui en ait le plus profité.
- 67% du parc de logements est constitué de F4 et plus.
- 100% du parc de logements est constitué de constructions individuelles.

En 2006 la population permanente s'élevait à 347 habitants contre 480 habitants en période estivale. On constate une variation saisonnière de la population d'environ 38%. Aussi une augmentation de plus de 53% de la population permanente en moins de 10ans implique des coûts pour la collectivité en terme d'équipements.

Des projets structurants

- Renforcement du maillage, des infrastructures et de la ressource AEP sur le village (réalisé).
- Réalisation d'un nouvel enrobé sur la route du village (RD 129 – réalisé en 2007).
- Extension de la zone urbanisée du village (carte communale 2007 et révision).
- Projet de réalisation d'une station d'épuration sur le village et mise en réseau du tout à l'égout sur le village (CAPA).
- Projet de renforcement du parc d'activités et d'implantation de niches industrielles (énergie renouvelable, aéronautique...), en cours. Les porteurs de projet et la commune estiment à 350-500 employés travaillant sur le site chaque jour.
-

- Demande par la commune de Tavaco à la CAPA et au Conseil Général de la mise en place d'une ligne d'autobus régulière pour faciliter les flux pendulaire sur Tavaco.
- Réhabilitation de la gare de Carbuccia par la CFC.
- PDU (plan de déplacements urbains de la CAPA) et accords avec la CFC pour la réalisation à terme d'un tram-train entre la gare de Peri et Ajaccio avec environ 9 aller-retour/jour.
- Projet de la 2x2 voies de la RN 193 et échangeur du pont de Carbuccia (CTC).

L'objectif étant d'attirer de nouvelles populations sur la commune, de diversifier et de renforcer l'activité économique dans un objectif de développement durable équilibré dans le temps et dans l'espace.

LES ATOUTS DE TAVACO

- La proximité des bassins d'emplois et zones de chalandises d'Ajaccio-Mezzavia-Baleone
- Port et aéroport d'Ajaccio.
- Voie structurante d'intérêt régional : la RN193.
- Projet de 2x2 voies RN 193 avec un échangeur au pont de Carbuccia (horizon 2015).
- Projet CFC d'accroître les aller-retour avec Ajaccio à 9 rotations par jour en fonction des mouvements pendulaires afin de désengorger la circulation sur Ajaccio ville et de rapprocher les communes du grand Ajaccio à la ville centre.
- Parc d'activités.
- Diversité des paysages : forêts, bocages, parcours, rivière...
- Qualité et cadre de vie.
- Centre des tortues.
- Massif forestier sur l'arrière-pays et tourisme doux.
- Qualité du climat, en zone d'abri.
- Une situation au cœur de la vallée de la Gravona.
- Maillage de sentiers de randonnée et tourisme vert.
- Diversité des hébergements touristiques au sein même du territoire (camping, gîtes ruraux, chambres d'hôtes).

LA CONJONCTURE

Celle-ci peut permettre à la commune de Sari d'Orcino d'anticiper et de donner une solution positive toute proportion gardée dans le développement socio-économique de la micro-région. En effet, le **coût du foncier** est devenu inaccessible pour les jeunes ménages et les foyers à revenus modérés, notamment sur la frange littorale et les bassins d'emplois. L'**accès à la propriété** semble de plus en plus difficile pour des raisons économiques mais également d'urbanisme où l'offre est particulièrement limitée rapportée à une demande toujours plus importante. Quant aux **logements** disponibles, le marché est saturé, si bien que les collectivités comme les porteurs de projets privés ne sont pas en mesure de satisfaire la **demande exponentielle**.

Extension de la zone constructible du village de Tavaco

Tavaco est soumise à la loi n° 85.30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite "**loi montagne**". L'objectif premier en terme d'habitat est de permettre la constructibilité en continuité du bâti existant (article L 145.3 et suivants du code de l'urbanisme) et de préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. D'autre part, les paysages et caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard doivent être préservés.

Sur le **village** la structure bâtie a été relativement bien préservée. On observe, des constructions traditionnelles mitoyennes, dites maisons familiales généralement enduite à la chaux, élevées sur plusieurs étages (2 à 3 niveaux). Les bâtiments sont sobres, sans décrochés, alignés le long des venelles. Quelques petits jardins privatifs, et terrasses ombragées sous des tonnelles, s'étagent sur les façades secondaires. Les ouvertures sont plus hautes que larges et réduites, les toits sont en tuiles canal vieilles. Les menuiseries sont aussi traditionnelles, généralement en bois, héritées du savoir faire des anciens, les volets persiennés. Il s'agit d'un village rue présentant une urbanisation groupée en quartiers autour de la mairie, de l'église, de placettes, de fours à pains, de fontaines, de petits bassins d'arrosage et de lavoirs. Au sein du village on observe essentiellement un paysage minéral de ruelles et de bâti, quelques fruitiers ont été plantés sur les anciennes terrasses de polyculture familiale qui ont souvent laissé place à de nouvelles constructions ou à la friche.

L'accès aux véhicules est relativement difficile quant à l'étroitesse des venelles et la déclivité des terrains, notamment sur la voirie secondaire et sur les hauteurs du village. Les aires de stationnement manquent, si bien que les véhicules stationnent généralement de part et d'autre de la voirie ce qui rend la circulation plus difficile.

Des terrasses et jardins de polyculture familiale ceinturent le village. Les plus caractéristiques avec leurs murettes et restanques de pierres sèches de granite, plantés de fruitiers et/ou de petits potagers de polyculture familiale, avec quelquefois la présence de poulaillers ou d'un âne se concentrent plus particulièrement au sud de la zone. Certains ont été abandonnés, d'autres ont laissé place à de nouvelles constructions, notamment en périphérie directe du vieux village et en contrebas.

Ainsi, il est recommandé sur ces quartiers de respecter l'ambiance chère aux villages corses telle qu'elle vient d'être décrite. Toutefois, force est de constater que compte tenu de la morphologie du village et du déterminisme géographique, les opportunités d'extension de l'aire urbanisée seront limitées et pourront se réaliser principalement sur les terrains enclavés par la zone constructible e l'actuelle carte communale, notamment à l'entrée du village entre la mairie et l'église, comme l'envisage la commune de Tavaco lors de la révision du document d'urbanisme alors opposable depuis l'automne 2007.

Les terrains agricoles, les châtaigneraies et les parcours se concentrent sur le plateau au nord-ouest du village et seront préservés.

Les boisements de chênes verts, à l'est, sont les témoins de l'ancienne forêt primitive méditerranéenne qui couvrait jadis l'ensemble de la zone.

Aussi, le village se situe sur un petit plateau fluvio-glaciaire qui a été favorable à l'installation des premières populations sur Tavoco dès le XII^{ème} siècle par la présence de sources et de terres agricoles arables en position de balcon sur la vallée de la Gravona, arrière-pays ajaccien.

Au nord, le massif du Monte Sant'Eliseo et une dépression rocheuse délimitent les contours du village. A l'est une remarquable forêt de chênes verts, boisements primitifs méditerranéens. Au sud les anciennes terrasses de polyculture familiale, abandonnées à la friche et ravagées par la récurrence des incendies de forêts. De belles perspectives s'ouvrent sur la vallée de la Gravona et les villages en balcon de Peri et Tavera sur les versant de la Punta di l'Alcudina. A l'ouest les terres agricoles plantées d'oliviers, de châtaigniers séculaires, ouvertes aux parcours extensifs d'ovins.

Le village se présente sous forme de deux petits hameaux traditionnels. Le premier qu'on appellera Tavaco Soprano est constitué de deux groupes de maisons familiales groupées en granite, parfois recouvertes d'enduit à la chaux. Il s'étire en linéaire entre l'église et les terres agricoles. En contrebas, le hameau de Tavaco sottano, plus diffus avec un pâtre de maisons mitoyennes le long de la route. Entre les deux, les anciennes terrasses de polyculture ont été progressivement conquises par un habitat diffus contemporain. Plus en aval, quelques constructions éparses se sont développées aux alentours du lieu-dit Casanova, de part et d'autre du chemin communal et du ruisseau de Grosello.

La ressource en eau potable est suffisante avec un captage au sein même du village, en amont du lavoir alimente le village est les hameaux de la RD129 avec les eaux souterraines de monte Sant'Eliseo, véritable château d'eau naturel.

IL est prévu sur le village à très court terme (horizon 2008) la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif afin de résorber les problèmes de salubrité publique et permettre une densification et une extension de la nappe urbaine tout en permettant une mixité des formes d'habitat (pavillonnaire, diffus, mitoyenneté, petit collectif et autres logements communaux).

Population en 2007 : 94 habitants permanents (dont hameau de Casaccio)

Surface bâtie village et hameau de Casaccio : 6,3 ha.

Surface résiduelle zone constructible d'habitat pavillonnaire (ZC) : 6,4 ha

Espaces publics, voirie : 3,4 ha.

Surface totale Zone constructible ZC : 16,1 ha.

Estimation des capacités constructibles supplémentaires

Les parcelles concernées par la révision partielle de la carte communale se concentrent à l'entrée du village entre la mairie et l'église. Il s'agit des **parcelles numéro 137 & 138** d'une surface totale de **0,9 ha**.

Estimation de l'évolution du nombre de constructions

Cette estimation doit tenir compte des espaces publics et autres accès. Compte tenu que l'accès n'est envisageable que par la partie basse de l'emprise du parcellaire concernée pour des raisons de calibrage insuffisant de la voirie haute, on pourrait estimer la surface constructible nette à 0,7ha.

La commune pense accueillir entre **trois à cinq** nouveaux ménages sur cette zone ce qui correspondrait à **des terrains d'environ 1800m²** chacun. Sachant que le terrain est boisé de chênes pour partie et pentu, cette surface semble nécessaire pour y envisager la constructibilité de résidences pavillonnaires. D'autant plus qu'à ce jour les travaux déposés du tout à l'égout et construction de la station d'épuration n'ont toujours pas débuté. Aussi, il est bien entendu que les sols doivent présenter des caractéristiques suffisantes pour permettre l'assainissement autonome même provisoire le temps des travaux, sans pour autant suspendre la

réalisation du projet d'urbanisme et surtout ne pas compromettre l'installation de nouveaux ménages sur le village.

Estimation de la population supplémentaire générée par cette extension

La population estimée sur le village et le hameau de Casaccio s'élèverait à environ 94 habitants permanents. Avec une proportion de 87% de résidences secondaires et 2,7 habitants par ménages on pourrait estimer à une augmentation de 14 habitants permanents sur le village avec la révision partielle de la carte communale de Tavaco.

Incidence sur l'environnement

Etat initial de l'environnement et du paysage

Le site dévolu à recevoir une révision de la carte communale de Tavaco sur le village (parcelles n° 113 ? 137 138) présente une topographie relativement pentue à sa base et des terrains plus doux en retrait et en contrebas de l'église.

Le terrain surplombe la RD129, à l'entrée du village d'environ 1,5 – 2m. Il est boisé de chênes verts de 6 à 8 m. sur la partie basse et couvert de friche sur la partie dominée par l'église. Anciennes terrasses et jardins de polyculture familiale en déprise ponctuent la partie haute du terrain. Milieu en cours de fermeture par un matorral de reconquête.

Si la zone est intégrée au zonage constructible de la carte communale, l'aménageur, le porteur de projet et/ou le décideur devront autant que possible :

- Préserver les boisements de chênes verts.
- Prévoir un seul accès sur la RD 129 et sur l'église.
- Préserver les terrasses et restanques en pierres sèches.
- Réduire les excavations (voirie) autant que possible et les masquer par des murs de parpaings enduits lissés et teintés dans la masse ou au mieux avec un parement de pierres sèches. Autre solution végétaliser les micro falaises artificialisées.
- Coller les bâtiments et constructions à la pente naturelle, quitte à envisager des décrochements. En tout état de cause réduire autant que possible les excavations une fois le chantier terminé.
- Eviter les enrochements de blocs décamétriques.

Impact de l'urbanisation projetée sur l'environnement

L'emprise de la zone constructible sur le village et le hameau de Casaccia va croître de 11% avec une extension de 0,9 ha, passant de 15,2 ha à 16,1 ha.

Il est difficile de parler à cet effet d'extension de la nappe urbanisée sachant qu'il s'agit en fait de résorber une enclave entre la partie basse et la partie haute du village. Certes une partie des terrains va être imperméabilisée par la réalisation des voies et accès, par l'implantation de nouvelles constructions pavillonnaires, d'annexes, de garages, de terrasses et de piscines éventuellement...

Toutefois la surface imperméabilisée ne devrait pas dépasser les 5000m², voirie incluse. En effet, il semblerait que les constructions ne dépassent par en moyenne 250m² de SHOB chacune alors que la voirie présenterait un développement plus important compte tenu de la pente (environ 3500m²).

Au titre du paysage, les friches résultant de la déprise agricole laisseront place à un espace géré par l'urbanisation de la zone. Les boisements au sud seront par contre incisés par la réalisation de la voirie et des accès nécessaires à la réalisation de l'opération, soit moins de 20% de l'emprise du secteur attendu. Aussi, la voirie comme les constructions futures vont amputer une partie du terrain naturel par la réalisation d'excavations et de plates-formes. Cependant, si l'instruction des permis de construire et du permis d'aménager s'appuie autant que possible sur **le cahier des recommandations architecturales et paysagères** qui a été réalisé pour l'ensemble de la carte communale (Cf. carte communale approuvée le 14 septembre 2007), les effets sur l'environnement et à fortiori sur le paysage seront plus réduits voir peu visibles à l'échelle du grand paysage.

Les pollutions générées par le projet ne seront que provisoires, dans le cadre des systèmes d'assainissement. En effet, le schéma d'assainissement de la CAPA concernant la commune de Tavaco indique que le secteur du village sera couvert par un système d'assainissement collectif. Dans l'attente le pétitionnaire devra faire réaliser une étude hydrogéologique qui devra être en adéquation avec son projet, afin de mettre en place un système d'assainissement autonome et cela en l'attente d'un raccordement obligatoire au réseau collectif une fois opérationnel, conformément aux prescriptions du SPANC.

Dans le cadre de la sécurité et de la circulation, seul les mouvements pendulaires risquent d'accroître ponctuellement les flux de véhicules sur le secteur et encore de façon réduite sachant qu'il n'y aurait que 5 constructions supplémentaires au maximum et que la population active représente 46% de la pollution totale.

Mesures envisagées sur l'urbanisation projetée pour réduire l'impact sur l'environnement

Les protections de la carte communale

- ⊗ Protection des grands ensembles agricoles et des boisements en définissant clairement des périmètres à urbaniser et en densifiant les zones existantes.
- ⊗ Constructibilité en continuité des hameaux existants et des groupes de constructions (zonage) conformément à la loi montagne.
- ⊗ Une attention particulière sera portée aux caractéristiques architecturales trop souvent inadaptées aux sites d'implantation. On évitera les terrassements/enrochements, les piliers de soutènement. Dans la mesure du possible, l'architecture et la palette chromatique des bâtiments s'intégreront au mieux à l'environnement (un cahier de recommandations est joint à la carte communale)....

- ⊗ Respect des spécificités topographiques et morphologiques.
- ⊗ Evaluation de l'impact des implantations par rapport au paysage : limiter l'avancée de la construction sur les fortes pentes, éviter les déboisements inutiles (cahier de recommandations).
- ⊗ Composition avec le site support : amas rocheux, bâti vernaculaire, cours d'eau... (cahier de recommandations).

Intérêts de la révision de la carte communale sur le secteur étudié

- ⊗ Résorption de la friche occasionnée par la déprise agricole.
- ⊗ Réduction du risque incendie sur la zone par l'application stricto sensu du débroussaillage légal sur les zones urbanisées ou urbanisables du document d'urbanisme.
- ⊗ Amélioration de la sécurité et de la circulation sur le village par un maillage viaire et une meilleure accessibilité. La circulation sur le village pourra dès lors se faire en boucle sur l'ensemble du village entre la mairie et l'église avec notamment la disparition des voies sans issues au niveau de l'église et voir même la réalisation d'une aire de stationnement plus adaptée aux besoins et aux usagers, aux alentours de l'église. Si celle-ci est bien pensée, outre l'intérêt fonctionnel et la réalisation d'un espace public elle aurait pour objet au titre du paysage, la fonction de transition entre un élément hérité du patrimoine traditionnel et la nappe urbanisée.

Effets de l'accroissement de la population et de la construction sur l'environnement

Alimentation en eau potable

En 2007 :

- Capacité de stockage : 200 m³ (réservoirs de Tavaco et de Casaccio – 100m³ chacun).
- Réseau en PVC 63-110mm. et PE 50mm.
- Ressource en 2007 : Captage de Pizzine 3m³/h en été et 6m³/h en hiver et forage de Tavaco.
- Forages de Piataniccia.

Estimation* de la consommation AEP journalière sur le village-Casaccia

	En 2007		Horizon 2015	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Nombre d'habitants	94	132	202	262
Conso en m ³ /j	21m ³	29m ³	44m ³	58m ³

* Cette estimation est basée avec une consommation moyenne de 220 litres par habitant et par jour et une population estivale de 60 jours et tient compte du périmètre constructible de la carte communale.

Si hier les besoins AEP de la commune de Tavaco semblaient être en limite avec la ressource disponible sur le réseau du village. Afin de subvenir aux besoins d'une population croissante, le services de la CAPA ont réalisé une connexion du réseau du village avec celui du SIVOM de Mezzana (Piataniccia), extension du maillage... afin de délester le village et les hameaux le long de la RD129.

Aussi, rappelons que la révision de la carte communale sur le secteur du village occasionnerait une consommation supplémentaire AEP de 3,1m³/ en hiver contre 4,4m³/j en période estivale.

Assainissement

En 2007 la commune de Tavaco n'est toujours pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif.

Des problèmes occasionnels de salubrité publique affectent le village en période estivale compte tenu de la saturation des sols. Les autres secteurs d'urbanisation ne sont pas concernés étant donnée la taille du parcellaire et la présence d'un habitat diffus.

Estimation de la production d'effluents sur le village et le hameau de Casaccia

	En 2007		Horizon 2015	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Equivalent habitant	94	132	202	262

La CAPA envisage également des travaux à très court terme sur le village (2008) pour la réalisation d'une station d'épuration calibrée pour environ 250 Eqhab. avec deux réseaux principaux.

La marge de manœuvre semblerait suffisante pour traiter le volume d'effluents généré par les usagers du village sachant que les constructions situées en contrebas du village (Casaccia et bas du village) ne seraient pas raccordables au réseau projeté. La capacité de traitement laisserait une marge d'environ 60 Eqhab. A en constater les estimations démographiques attendues sur le secteur horizon 2015.

La révision de la carte communale accroît de 14Eqhab/j la production d'effluents en hiver contre 20 Eqhab. En période estivale.

Production de déchets

A défaut de données précises, l'évaluation est basée sur la moyenne Corse à 1.2Kg/hab./j.

Sur le village, la production annuelle serait d'environ 44 tonnes en 2007 et d'environ 92 tonnes horizon 2015 en gardant les mêmes moyennes. Dans le détail, toute proportion gardée, la révision partielle de la carte communale sur le village engendrerait une production de 7 tonnes supplémentaires de déchets à l'année.

Si la production de déchets tend à s'accroître d'années en années des mesures compensatoires telles que la tri valorisation déjà en place, et le compostage sont à envisager sur le territoire et la micro-région afin de réduire le volume de déchets à traiter.

Annexes

Commune de

TAVACO

CARTE COMMUNALE

Notice technique relative au système d'alimentation en eau potable

Notice technique relative au système d'assainissement des eaux usées

Notice technique relative au système d'élimination des déchets
ménagers

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du approuvant la carte communale.

Notice technique relative au système d'alimentation en eau potable

La compétence en eau potable est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

1. Etat de l'existant

La commune de Tavaco est alimentée par trois sources et un forage :

- Sources de Pizzine (1,12 m³/h*)
- Forage du chef lieu (1,6 m³/h*) * débit d'étéage sévère

Ces ressources font l'objet d'une procédure d'établissement des périmètres de protection.

Les sources de Pizzine alimentent le réservoir du chef lieu qui distribue le village. Le forage alimente le réservoir bas qui distribue l'eau dans la plaine. Un maillage permet d'alimenter le réservoir du chef lieu avec le forage en cas de production insuffisante des sources.

L'eau est désinfectée par chloration au niveau du forage et du réservoir du chef lieu.

La partie Sud de la commune est alimentée à partir du réseau de la plaine de Peri depuis le réservoir de « Tavaco ».

2. Volumes – Qualité

La production d'eau pour l'ensemble de la commune, est de 24 500 m³.

En 2007, aucune non-conformité n'a été enregistrée sur les contrôles microbiologiques. Les contrôles physico-chimiques se sont révélés conformes.

3. Analyse des problèmes rencontrés

En période de pointe, les ressources ne suffisent pas à alimenter correctement l'ensemble de la commune. Des travaux ont été réalisés en 2007 pour résoudre ce problème. (cf § 4).

4. Schéma directeur – Projet

La CAPA alimente la plaine à partir du réseau desservant la plaine de Peri (réalisation des travaux réalisés en 2007). Cette solution permet de moins solliciter le forage et de l'utiliser principalement pour le village. Une partie des habitants desservie par le réseau du village le sont par celui de l'ex SIVOM de Mezzana (utilisation des forages de Piatanaccia avec possibilité d'utilisation de l'eau de la Confina – ces ressources sont suffisantes pour alimenter la plaine de Tavaco et le développement envisagé).

Commune de TAVACO

Réseau d'Eau Potable



LEGENDE

- Canalisation
- Réservoir
- Captage
- Forage



Notice technique relative au système d'assainissement des eaux usées

La compétence en assainissement des eaux usées est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

1. Etat de l'existant

La commune de Tavaco n'est pas desservie par un système d'assainissement collectif.

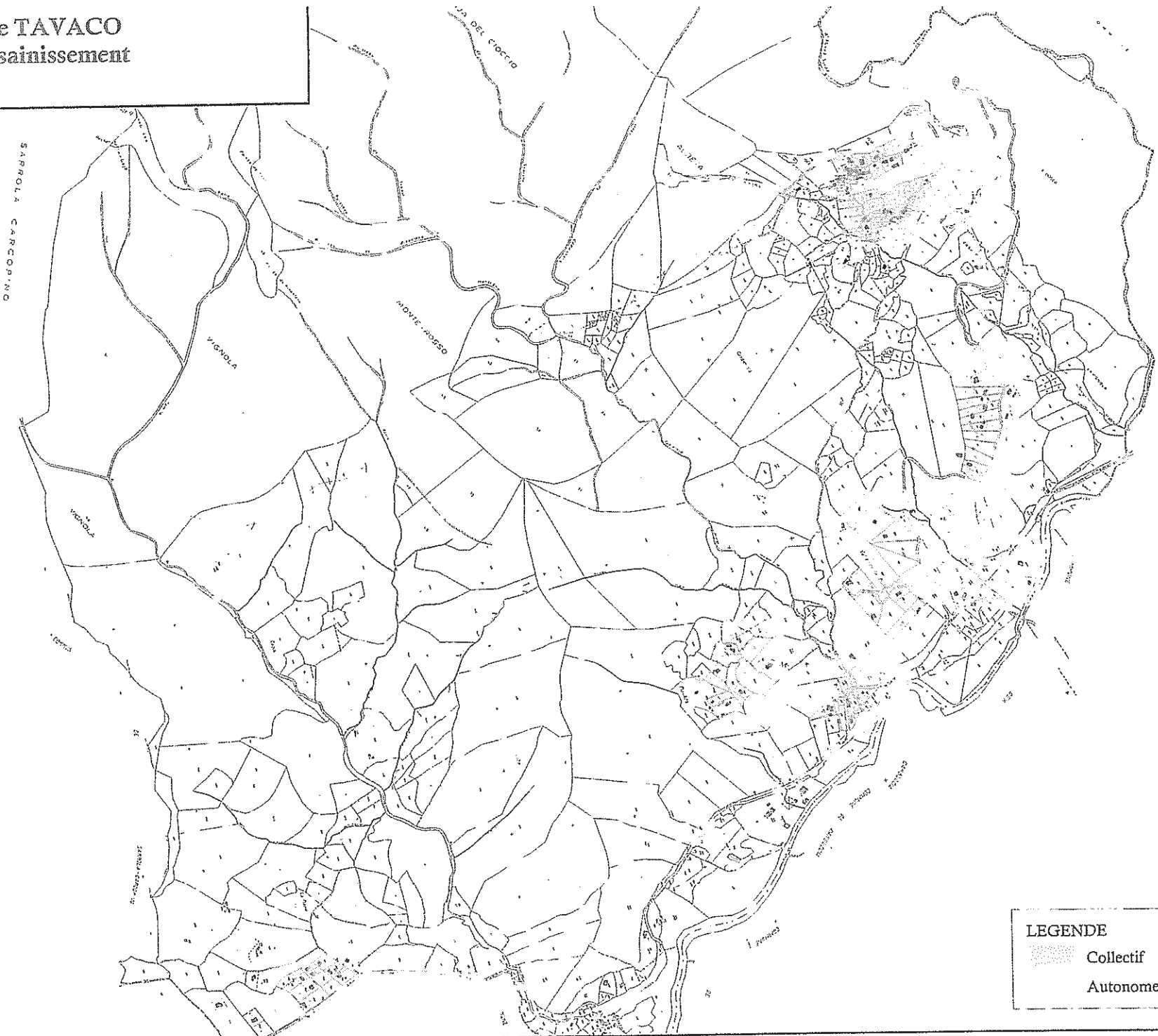
2. Analyse des problèmes rencontrés

Les conditions locales (pentes fortes, faible épaisseur du sol, présence de nappe) sont globalement peu favorables à la réalisation d'assainissement non collectif. De plus, pour le village, le manque de place au sein du bâti existant sur certains secteurs, ne permet pas la réalisation d'assainissement non collectif. Toutefois, certaines parcelles sont de dimensions plus importantes, dans ce cas, le règlement du SPANC impose une étude hydrogéologique à la parcelle qui permettra de vérifier la faisabilité de l'installation d'épuration autonome, en attente d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif projeté. La délivrance des permis de construire est conditionnée par les conclusions de l'étude hydrogéologique.

3. Zonage – Schéma directeur – Projet

Le zonage d'assainissement classe le village en assainissement collectif et le reste en non collectif.

Le projet est en cours pour réaliser un réseau d'eaux usées et une unité de traitement pour le chef lieu.



LEGENDE

 Collectif

 Autonome



Notice technique relative au système d'élimination des déchets ménagers

La collecte et le traitement des ordures ménagères et des encombrants, des ménages, des foires, des marchés et des fêtes publiques sont assurés par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (Direction de l'Environnement).

Le service est assuré selon l'organisation suivante :

1) La collecte :

a) Collecte des déchets ménagers :

Les ordures ménagères sont collectées selon les secteurs et les jours suivants :

- Tavaco village: Mardi et Samedi.

Désignation des ordures ménagères collectées par la CAPA :

Les déchets ordinaires provenant des ménages et du nettoyage normal des habitations et des bureaux, déposés aux heures de collecte dans les conteneurs placés sur le domaine public. Les déchets de la même catégorie que ceux précités, provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux et ceux jusqu'à de nouvelles dispositions.

Ne sont pas compris dans la dénomination « ordures ménagères » :

Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics ou des particuliers.
Les déchets contaminés provenant des établissements de santé (hôpitaux, cliniques ...)
Les déchets verts (tontes de gazons, coupes de branchages) provenant des particuliers ou sociétés de nettoyage.

b) Collecte des objets encombrants :

Les objets encombrants sont collectés une fois par semaine sur simple appel au numéro Azur (0810 42 42 40):

- Mercredi.

Ils doivent être déposés la veille après 19 heures ou le matin avant 5h30 sur le domaine public, aucun encombrant ne sera collecté dans des parties privées d'immeubles ou de propriétés individuelles ou collectives.

c) Collecte sélective :

La collecte sélective débutera au second trimestre 2006 sur la commune de Tavaco avec la mise en place d'un Point d'Apport Volontaire au bord de la départementale D 129 qui monte à la commune (attente d'accord des services communaux). Ce PAV est composé d'une borne pour les emballages ménagers légers (bouteilles et flacons en plastique, canettes, barquettes en aluminium, cartonnettes...), une borne pour les journaux/magazines et une borne pour le verre.

La collecte des PAV de la CAPA est actuellement réalisée par la société Environnement Services.

2) Déchetterie :

Depuis le mois de mars 2004, une déchetterie provisoire est ouverte à Mezzavia et accueille tout les particuliers résidants sur le territoire communautaire ainsi que les artisans dans la limite d'un mètre cube par semaine.

Sont acceptés sur ce site les déchets encombrants métalliques et non métalliques, les gravats, les déchets verts, les cartons et les batteries.

Cette structure sera remplacée en 2006 par une structure définitive sur le site du Stiletto; d'autres déchetteries sont à l'étude.

3) Traitement :

Les déchets ménagers collectés sur le territoire communautaires sont actuellement broyés puis enfouis sur le Centre d'Enfouissement Technique de Saint Antoine.

Les déchets encombrants non métalliques accueillis sur le point d'accueil déchets (PAD) sont envoyés sur le centre de tri de la société Environnement Services qui est chargée de les transporter sur un site agréé (STOC) en vu de leur traitement.

La CAPA a passé un marché avec la société Environnement Services afin que celle-ci accueille également les déchets encombrants non métalliques collectés par les services communautaires sur le domaine public.

Les déchets encombrants métalliques collectés par les services communautaires sur le domaine public ainsi que sur le PAD sont transportés chez un récupérateur local en vue de leur conditionnement puis d'une valorisation matière.

Les déchets verts accueillis sur le PAD sont transportés sur la station de compostage A Confinella en vue d'une valorisation matière.

Les cartons accueillis sur le PAD sont transportés et mis en balle sur le centre de tri de la société Environnement Services qui les envoie par la suite sur le continent dans des papeteries en vue de leur valorisation.

Les gravats accueillis sur le PAD sont actuellement stockés sur le CET de Saint Antoine en vue d'une valorisation en couverture des déchets enfouis.

Les emballages ménagers légers et les journaux/magazines issus de la collecte sélective sont triés et mis en balle par la société Environnement Services qui les envoie ensuite chez des repreneurs agréés par la Société Eco- Emballage, en vue de leur valorisation.

Le verre issu de la collecte sélective est expédié sur le continent par la société Environnement Services chez des verriers agréés par la Société Eco- Emballage, en vue de leur valorisation.

La Direction Générale des Services Techniques